



SwissLife
Strategic Premium

Contrat individuel d'assurance sur la vie,
libellé en unités de compte et en euros

Un contrat souple et évolutif

Préparez l'avenir en toute sérénité

Swiss Life est un groupe d'origine Suisse, dont la réussite depuis 1857, le porte aujourd'hui parmi les leaders européens en termes de solutions financières et de prévoyance globale.

Présent depuis plus de 120 ans en France, et attentif à vos besoins, Swiss Life, spécialiste en assurances de personnes, vous accompagne et vous propose les meilleures solutions pour :

- Valoriser et transmettre votre patrimoine privé/professionnel
- Préparer votre retraite
- Protéger votre famille
- Protéger vos biens

1 224 000

clients

26 Mds d'€

d'actifs gérés au 31/12/2015

2 188

collaborateurs au 31/12/2015

Par son offre combinée d'assurance et banque privée, Swiss Life vous donne accès à une offre de services étendue et un savoir-faire reconnu dans les domaines de l'ingénierie patrimoniale, le corporate finance et la gestion d'actifs.

SwissLife Strategic Premium : *une gestion sur-mesure pour votre épargne*

L'assurance vie reste aujourd'hui, en matière de gestion patrimoniale, l'outil idéal pour répondre à moyen et long terme à vos besoins de protection et de dynamisation de votre épargne.

**Un savoir-faire récompensé
et une expertise reconnue**



SwissLife Strategic Premium a reçu en 2015 le Label d'Excellence du magazine les Dossiers de l'Épargne. Cette distinction s'appuie à la fois sur des critères techniques liés aux caractéristiques du contrat et sur des critères de performance financière des fonds.



L'offre financière de SwissLife Strategic Premium regroupe une gamme étendue de fonds parmi les meilleurs du marché :

• *Un large choix d'OPCVM :*

Parmi les plus représentatifs du marché en termes de :

- couples risques et performances,
- zones géographiques,
- secteurs d'activités.

• *1 200 actions et obligations :*

Dans le cadre des solutions d'expertise Premium votre épargne pourra être investie par Swiss Life sur les obligations de la zone euro ainsi que sur les meilleures valeurs des indices boursiers de référence (CAC 40, Euro Stoxx 50, SBF 120, Dow Jones Stoxx 600 ou Standard & Poor's 500).

• *Le fonds en euros :*

Grâce à l'effet de cliquet, la performance obtenue chaque année reste définitivement acquise.

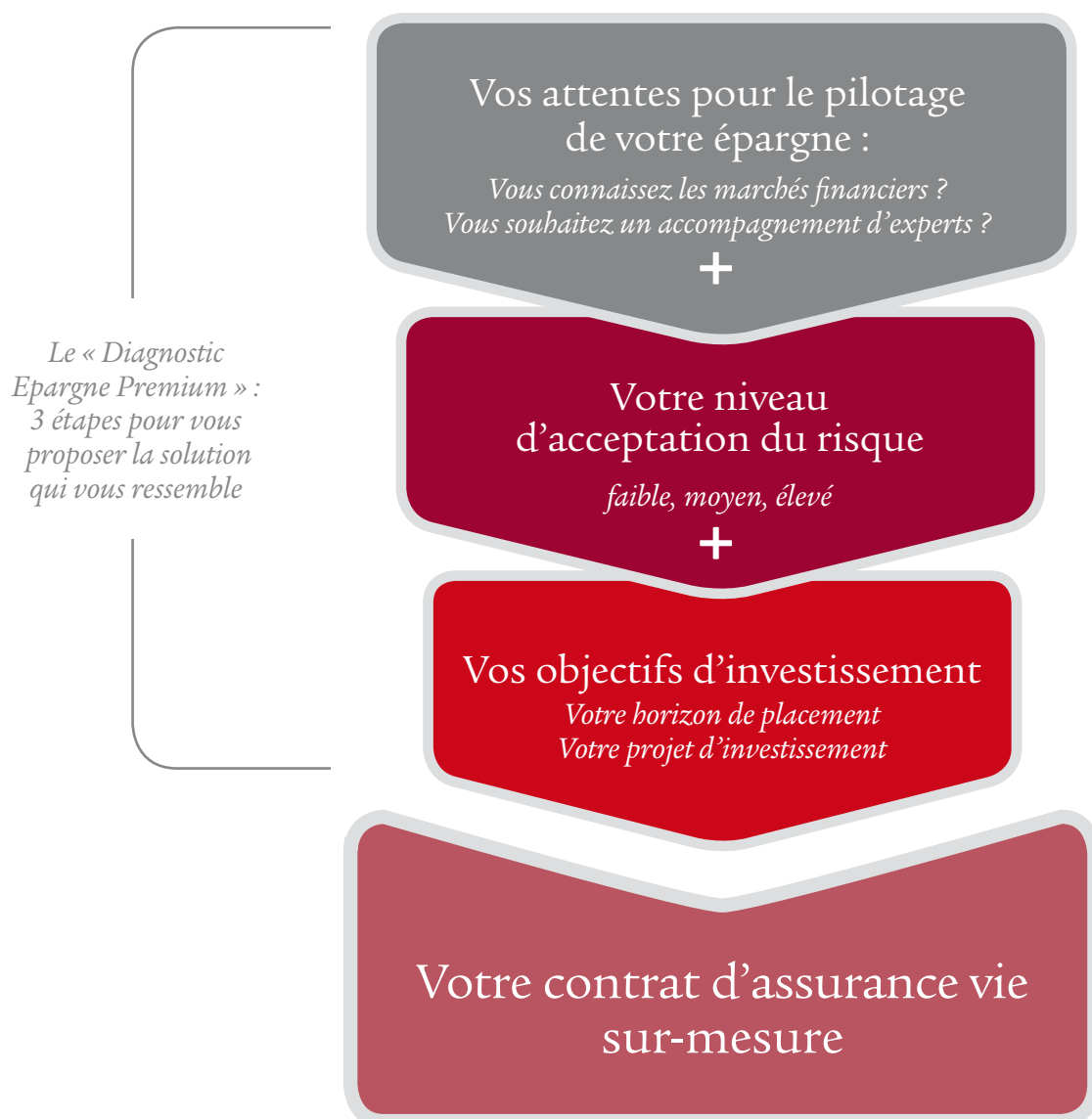
Les atouts de SwissLife Strategic Premium

1. Votre « Diagnostic Epargne Premium »
2. Une offre de gestion financière évolutive
3. Un outil de transmission
4. Le suivi de votre épargne

1. Votre « Diagnostic Epargne Premium » : *quel type d'épargnant êtes-vous ?*

Comment choisir la solution d'épargne qui vous ressemble ?

*En réalisant votre «Diagnostic Epargne Premium»,
votre conseiller vous aide à faire le bon choix.*



2. Une offre de gestion financière évolutive.



Vous faites vos premiers pas sur les marchés financiers et/ou vous disposez de peu de temps pour gérer votre épargne. Vous souhaitez être accompagné et confier vos choix d'investissement à des professionnels.

Optez pour la solution *Liberté*

· Une solution clé en main pour piloter votre épargne : les « *Allocations Pilotées* »

Grâce au « Diagnostic Epargne Premium », les experts de SwissLife Banque Privée vous proposent une allocation qui vous correspond.

Pendant toute la vie de votre contrat, ces experts réallouent régulièrement votre épargne conformément à votre tolérance au risque et aux évolutions des marchés financiers.

Grâce à une information régulière, vous savez précisément sur quels fonds votre contrat est investi.

· Des options d'arbitrages pour la gestion libre de votre épargne

Dans le cadre de l'allocation libre, au sein du contrat SwissLife Strategic Premium vous disposez des options d'arbitrage automatique pour vous aider à piloter votre épargne.

Les + des « *Allocations Pilotées* »

- Un service haut de gamme : dès 5 000 € vous avez accès à un service de gestion financière patrimoniale
- Une gestion transparente : vous êtes informé de chaque opération d'arbitrage
- Une information régulière : vous recevez des comptes-rendus de gestion trimestriels

Les + des options d'arbitrages automatiques

- Limitation des moins-values
- Sécurisation des plus-values
- Investissement progressif vers les Unités de Compte
- Réallocation automatique de l'épargne



SwissLife Strategic Premium est un contrat évolutif, avec une très grande variété de supports d'investissement, qui vous permet d'accéder à différents niveaux d'expertises de gestion financière.

Optez pour la solution *Premium*

Le pilotage expert pour diversifier votre épargne : les « *Allocations Pilotées Premium* »

Vous souhaitez investir sur les marchés financiers et sur un secteur d'activité en particulier ou une thématique porteuse ?

Face à un environnement financier de plus en plus complexe, les experts de SwissLife Banque Privée ont mis en place un processus de gestion fondé sur la maîtrise du risque.

Vous choisissez :

- Votre univers d'investissement (OPCVM, actions ou obligations).
- Vos thématiques : Pays Emergents, Protection Inflation, Leaders, Multi-rendements...

Vous pouvez également bénéficier d'une exposition sur mesure aux différents marchés et classes d'actifs avec l'«Allocation Pilotée Premium Personnalisée» (accessible dès 250 000€).

Les conseils d'un expert pour piloter votre épargne : le « *Conseil en Arbitrage* »

Vous bénéficiez des conseils d'un expert des marchés financiers afin d'identifier les investissements à privilégier et réalisez vos demandes d'arbitrage.

Ce service vous donne l'opportunité de recevoir les conseils personnalisés des experts de SwissLife Banque Privée par mail et SMS afin d'optimiser votre allocation conformément à votre profil :

- Conseils en allocation d'actifs,
- Conseils en valeurs mobilières sélectionnées par les équipes de gestion.



Les + des « *Allocations Pilotées Premium* »

- Un large choix d'OPCVM et 1 200 titres vifs
(actions ou obligations en direct)
- Une information transparente et régulière, vous recevez des comptes-rendus de gestion trimestriels

Les + du « *Conseil en Arbitrages* »

- Des conseils personnalisés adressés par des experts sur des actions et obligations par mails et SMS
- Un espace client Internet dédié pour consulter les conseils et réaliser vos propres demandes d'arbitrage
- Une information régulière avec des comptes-rendus semestriels

3. Un outil de transmission de votre patrimoine dans un cadre fiscal privilégié

Les avantages de l'assurance vie

· Une fiscalité avantageuse

Après 8 ans, les revenus et plus-values sont totalement exonérés, jusqu'à 9 200 € par an pour un couple soumis à imposition commune, et 4 600 € pour une personne seule. Cet abattement est annuel et global pour l'ensemble des contrats. Au delà de cet abattement, ils sont imposés par intégration dans le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ou par prélèvement forfaitaire de 7,5%.

A noter : en cas de retrait partiel ou total avant 8 ans, les revenus et les plus-values sont soumis à l'impôt sur le revenu ou à un prélèvement forfaitaire (15% entre 4 et 8 ans, 35% avant 4 ans). Les prélèvements sociaux (15,5%) sont retenus sur les produits lors des sorties sur les Unités de Compte et chaque année sur le Fonds en Euros.

· Une transmission facilitée

Le conjoint bénéficiaire est totalement exonéré de droits de succession et du prélèvement de 20%, ainsi que le partenaire de Pacs, ou le frère ou la sœur sous certaines conditions.

Pour les autres bénéficiaires, si les versements ont été effectués avant 70 ans, le capital est exonéré jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire, et au-delà le prélèvement n'est que de 20% jusqu'à 700 000 euros par bénéficiaire et de 31,25% au-delà.

Fiscalité au 1^{er} janvier 2016.

Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches

La Garantie Plancher Décès est automatiquement incluse dans le contrat avec la possibilité d'y renoncer. Cette garantie est éligible de 18 à 75 ans.

En cas de décès de l'assuré, Swiss Life préserve les bénéficiaires désignés, des aléas des marchés financiers, en compensant une éventuelle moins-value jusqu'à 1 500 000 €.

L'importance de la clause bénéficiaire

Vous restez libre de désigner vos bénéficiaires. A tout moment, vous pouvez modifier la clause bénéficiaire (sauf cas particuliers notamment acceptation).

Vous devez le faire lorsque celle-ci n'est plus appropriée, notamment en cas de changement dans votre situation personnelle.

4. Le suivi de votre épargne en un clic.

Pour suivre l'évolution de votre contrat et réaliser vos opérations en ligne, rendez-vous sur votre espace client dédié accessible depuis notre site www.swisslife.fr ou sur l'application mobile My Swiss Life disponible sur App Store ou Google Play Store



Consultation en temps réel de vos contrats :
mouvements, épargne atteinte, répartition de votre épargne investie, actualités fiscales, FAQ.



Réalisation de vos arbitrages



Modifications des informations relatives à votre contrat :
adresse postale, état civil, coordonnées bancaires

L'avenir commence ici.

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
7, rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
SA au capital social de
169 036 086,38 €
Entreprise régie par le
code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*